TC 2429

DROITS ET LIBERTÉS RELIGIEUSES

AU TIMOR ORIENTAL

"A PAZ É POSSÍVEL EM TIMOR-LESTE"

LISBONNE - JUILLET 1985

INTRODUCTION

Les libertés et les droits culturels et religieux du peuple timorais sont actuellement discutés entre le Portugal et l'Indonésie dans les conversations que ces deux pays (la puissance administrante et le pays envahisseur) réalisent dans le cadre de l'ONU.

Ni le peuple ni les forces religieuses de TIMOR-EST ne sont admis à s'exprimer dans ces conversations alors que ce sont leur droits et leur libertés qui sont en cause!

En tant que groupe chrétien, sur la base de la connaissance que nous avons de la situation au travers de contacts, et de documents qui parviennent de l'Eglise de Timor-Est, nous voudrions faire entendre la voix de ces sans voix.

L'absence de sécurité soit pour les personnes qui nous ont apporté leur témoignage soit pour leurs familles ou amis nous obligent à taire leur noms.

I. LA RELIGION ET L'ÉTAT

PANCASILA: SUPER RELIGION D'ÉTAT

L'Indonésie prétend qu'il existe à TIMOR-EST une liberté totale sur le plan religieux. Cela serait la conséquence de la philosophie de l'État indonésien basée sur cinq principes (PANCASILA), l'un d'entre eux étant l'existence d'un Dieu unique. De ce principe découle, pour tous les citoyens, la liberté de professer une des cinq grandes religions monothéistes choisies par l'État.

Sans vouloir aborder ici les délicats problèmes soulevés par le fait que ces religions soient présentées comme cinq chemins de valeur identique - ce qui relativise chacune d'elles en relation aux autres - il est indispensable de souligner qu'elles sont toutes subordonnées à la philosophie de l'État, laquelle est, finalement, l'essentiel. Non seulement tous les partis politiques, mais en conséquence d'une loi récente (cf. Eastern Economic Review 13/6/85) toutes les organisations de masse, doivent inclure dans leurs statuts ou principes de base les cinq principes du PANCASILA. Or les religions sont considerées comme organisations de masse et soumises à cette loi. Il y a donc une tendance croissante à transformer la philosophie de l'État en une véritable religion, supérieure aux grandes religions monothéistes, lesquelles ne sont acceptées que dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec les intérêts de l'État. Il est significatif à cet égard qu'il existe un organisme administratif public , le "KANTOR AGAMA", qui contrôle l'activité des religions et des adeptes de ces religions. Comme le fait très bien remarquer un catholique timorais dans un document daté du 20/02/85, cet organisme n'a de correspondant que dans les régimes communistes avec les "Ministères des Cultes". Cet organisme d'État est chargé, entre autre , de programmes de mentalisation (P4) par lesquelles des fonctionnaires publics enseignent aux ministres des religions eux-mêmes ce que le gouvernement attend de leurs prédications. Selon la nouvelle loi, le gouvernement se réserve le droit "d'aider" et de "remettre sur le bon chemin" les organisations qui ne répondraient pas à son attente, et même d'altérer leurs statuts, remplacer leurs dirigeants, intervenir dans leurs liaisons internationales, décider des fusions... Il est donc clair que, sous prétexte de favoriser, ce que l'État pretend est contrôler les religions.

Au plan de la liberté individuelle la contradiction n'est pas moindre. Comme le fait très bien remarquer Mgr. Da Costa Lopes, Administrateur Apostolique de Dili entre 1977 et 1983, comment peut-on concilier liberté religieuse et obligation de choisir une des cinq religions reconnues officiellement par l'État indonésien?

Ces questions affectent tous les territoires sous administration indonésienne, elles ont toutefois des caractéristiques particulières au TIMOR-ORIENTAL.

Avant d'embrasser la religion catholique le peuple timorais était déjà religieux, c'est sur ce fond religieux animiste que le catholicisme s'enracine et ce fond informe encore en grande partie l'âme du peuple. C'est pour cela que le Conseil Presbytéral de Dili - dans une claire allusion au PANCASILA - s'est senti obligé de dénoncer: "ne pas respecter la tradition religieuse, même animiste, des timorais et ne pas la considérer sur le même pied d'égalité que le christianisme ou d'autres religions, est essayer de détruire la croyance du peuple" (Doc. Conseil Presbytéral 1/01/85).

TIMOR CATHOLIQUE - INDONÉSIE MUSULMANE

92% de musulmans et 2% de catholiques en Indonésie; 80% de catholiques et 2% de musulmans à TIMOR-EST. Ces nombres ne reflètent pas seulement l'histoire diverse des deux territoires par le passé. Mgr. Belo affirme que l'actuel mouvement de conversion au catholicisme correspond à la "résolution généralisée d'un peuple qui cherche en nous la défense de son identité" (CLARIM, Macau, 12/08/83). Un chrétien timorais écrit pour sa part: "Le peuple, plus que jamais, s'ouvre au christianisme parce qu'il sent que l'Église est aujourd'hui le défenseur des droits et de la vérité" (Doc. 20/02/85).

Le catholicisme du peuple timorais est donc, en même temps que foi au Dieu de Jésus-Christ, affirmation de son identité et de sa résistance face à l'envahisseur indonésien et musulman, (une situation que 'mutatis mutandis' pourra être particulièrement compréhensible à un Pape polonais).

Le clergé de Timor, tant missionnaire que timorais d'origine, a plusieurs fois manifesté son étonnement et sa peine devant le silence des autres Églises, une situation qui, heureusement semble avoir changé ces dernières années.

Reconnaître la situation imposée au peuple timorais par la force des armes "n'aiderait ni l'Église ni la population. Au contraire, cela rendrait plus facile pour l'Indonésie de mener de l'avant ses plans d'extermination. L'Église perdrait sa crédibilité auprés de la population. Entre la fidélité à l'Église et la fidélité à ses droits inaliénables, la population abandonnerait l'Église" (lettre d'un prêtre, 1985).

Les Églises d'Asie, longtemps pressionnées par les Églises d'Indonésie (catholique et protestantes) ont ignoré le probleme de TIMOR-EST. La Conférence Asiatique de la Jeunesse Chrétienne réunie en Inde en 1984 et l'Assemblée Chrétienne de l'Asie réunie au Japon en 1985 ont rejeté ces pressions et ont pris position en faveur des droits du peuple timorais. En Asie, où les communautés chrétiennes sont généralement fortement minoritaires, l'abandon de l'Église de TIMOR face à la violence de l'État affecterait gravement l'image de l'Église.

L'Indonésie sait que la foi catholique et l'identité du peuple de TIMOR-EST sont intimement liés. Elle a tenté, pour détruire cette identité, d'obtenir le plus grand nombre possible de conversions à l'islam, offrant dans ce but aliments, argent, promesses d'emplois. Les 2% de musulmans qui apparaissent dans les statistiques indonésiennes, sont en majorité des indonésiens venus s'établir à TIMOR-EST; les efforts du gouvernement indonésien ont donc échoué. Et ont même accéléré les conversions au catholicisme (1/3 en 1975 - 80% en1984).

Ces efforts continuent, le document officiel indonésien 'Religious Life In EAST TIMOR' affirme que le gouvernement aide l'Église catholique et a participé en 1983-84 à la construction ou reconstruction de 25 églises ou chapelles, or, selon le même texte, il a aussi participé à la construction de 11 mosquées, 13 églises protestantes et un temple hindou, ce qui représente le même nombre de lieux de culte pour 5% de la population et pour les 80% de catholiques!

Le plus grave toutefois pourrait être la division que les autorités indonésiennes parviendraient à créer entre ceux qui acceptent ces subsides et la majorité qui les rejette avec indignation.

/...

LIBERTÉ RELIGIEUSE ET LIBERTÉS

Un peuple regroupé dans des camps surveillés, qui ne peut se déplacer ni entreprendre des activités économiques qui garantissent la subsistance des familles; un peuple que l'on menace sans cesse de la prison, de la torture et de la mort; qui est obligé de participer aux gardes et opérations militaires de l'armée qui occupe son sol; un peuple qui ayant une culture propre se voit obligé de parler la langue de l'envahisseur, d'envoyer ses enfants dans des écoles où l'on enseigne uniquement la langue et les coutumes des occupants; un peuple qui n'a pas le droit d'expression, de réunion, d'association... ...peut-il avoir une véritable liberté religieuse?

La liberté religieuse ne peut être totalement aliénée des autres conditions de la vie du peuple timorais, c'est pour cela que le clergé du Diocèse a maintes fois réclamé: " Que l'on respecte les droits fondamentaux et l'identité ethnique, culturelle et religieuse du peuple de TIMOR. (...) C'est un devoir sacré de fidélité absolue au peuple à qui nous avons été envoyés pour annoncer la verité, la justice, l'amour et la dignité de la personne humaine" (Doc. du Conseil Presbytéral, 1/01/85). Parmi ces droits fondamentaux s'inclue, affirme Mgr. Belo, " le droit d'un peuple à l'auto-détermination " (lettre à Justice et Paix Française, Déc. 84).

/...

EXPRESSION DE LA FOI

Exprimer sa foi selon ses traditions et ses caractéristiques propres est l'aspiration et le droit légitime de tous les peuples.

- Au niveau de la langue, le peuple timorais s'exprime fondamentalement en tétum et en portugais. Ces deux langues sont utilisée dans le culte mais le bahasa indonésien, une langue que le peuple rejette pour être imposée par les occupants, est l'unique langage utilisé par les prêtres venus de ce pays. À cause des pressions indonésiennes il est parfois utilisé aussi par quelques autres prêtres.

- "Le peuple timorais se meut dans le domaine éthico-moral à l'intérieur des principes et de la morale chrétienne", écrit le Conseil Presbytéral de Dili (1/01/85), mais les indonésiens imposent d'autres normes de conduite: "A Dili existent déjà, fomentées par les militaires, des maisons de prostitution où ils emmènent aussi des femmes timoraises, certaines par la force . Ils se mettent avec les jeunes de Timor et s'introduisent partout... dans les écoles il y a plusieurs cas succesifs de grossesse; dans les familles ils s'introduisent auprés des épouses des prisionniers et dans les prisons ils abusent des femmes emprisonnées pour motifs politiques" (Doc. d'un chrétien timorais 20/02/85).

/...

PERSÉCUTIONS

Un timorais qui fut emprisonné et torturé témoigne: "...toutes les nuits on entendait des voix clamant vers Dieu et sa mère Marie, Vierge très Sainte...", "ils nous arrachaient les crucifix pendus au cou et nous ordonnaient de les piétiner. À notre refus pleuvaient sur nous les coups de poings, coups de pieds... À quelques uns ils coupèrent les oreilles ordonnant de les avaler (Danilo et Pereira), à d'autres ils coupèrent le sexe et ordonnèrent de l'avaler (Jordão) ..." (Doc. 28/02/85: prison de MES KOREM, ancienne résidence d'un citoyen chinois, a Bekora).

- "L'Église est persécutée et accusée, nos écoles sont perquisitionnées et les élèves interrogés. La résidence des Pères Salésiens de Baucau a été sauvagement fouillée par les soldats indonésiens." (Lettre de Mgr.Belo à Mgr.Lopes, 16/2/84).

- "L'attitude maintenant est de persécution de plus en plus ouverte contre l'Église, non tellement par les musulmans, mais par le Gouvernement intéressé à la conquête de ce morceau de terre. Et la raison est que l'Eglise locale ne coopère pas efficacement à attirer tous (les timorais) à se rendre, pour accélérer le génocide de la population". (Lettre d'un prêtre, mars 1984).

/...

CONTRÔLE DES NAISSANCES

Le 24 Avril 1985 a été inauguré à Dili un important centre de contrôle des naissances à la construction duquel la Banque Mondiale a participé avec un budget de 616.923.147 roupies indonésiennes et le gouvernement indonésien avec 31.156.853 roupies.

A cette occasion le Dr. Gorde, chef du centre, a affirmé que le contrôle des naissances avait commencé à TIMOR-EST en 1980. Il existe déjà 183 postes de contrôle des naissances qui desservent 442 villages et en 1985-86 ils seront 250, a-t-il déclaré. Ces chiffres doivent être comparés à ceux fournis par l'ambassadeur Ali Alatas devant la Comission des Droits de l'Homme à Genève en Février-Mars 85 sur les centres de santé: "28 centres et 101 sous-postes". L'Indonésie apparaît ainsi plus préoccupée à limiter les naissances qu'à soigner les malades. Cela est d'autant plus notable que la population de TIMOR-EST a décru de environ 150.000 membres entre 1975 et 1980 (plus de 680.000 recensement portugais en 1975 et 550.350 recensement indonésien en 1980).

Selon les déclarations du Docteur Gorde 8% des couples féconds, soit 6.200 couples, useraient un moyen de contrôle des naissances . Ce chiffre se destine-t-il à tranquiliser l'opinion internacionale qui a dénoncé en Janvier la pratique obligatoire du contrôle des naissances à TIMOR-EST? Sur ces 6.200 couples, dit le Docteur Gorde, 8% soit 176 femmes utiliseraient le stérilet, or en Juin 1984 le journal indonésien KOMPAS écrivait que 20.000 timoraises utilisaient ce procédé. Des réfugiés timorais et des prêtres affirment que le stérilet est largement répandu et imposé par les occupants.

31,7% des couples pratiquant le contrôle des naissances, selon le Docteur Gorde, utiliseraient des 'injections'! Après la dénonciation du caractère forcé du contrôle des naissances à TIMOR-EST le ministre indonésien des Affaires Étrangères, Mochtar Kusumaatmadja rejetait cette accusation demandant: "comment est-il possible de forcer le contrôle des naissances?". L'un des moyens ne pourrait-il pas se trouver dans ces 31,7%?

Mgr. Belo semble bien convaincu lui aussi de l'usage de la force dans cette campagne de limitation des naissances. À l'occasion de l'inauguration du centre de contrôle de Dili M. Carrascalão, gouverneur de TIMOR nommé par les indonésiens, a affirmé que le principal obstacle au programme de contrôle des naissances avait été récemment vaincu lorsque ce programme avait été accepté par écrit par l'évêque de Dili "à condition de ne pas être imposé par la force". L'acceptation de Mgr. Belo, qui s'écarte de la position traditionnelle de l'Église, ne peut s'expliquer que comme tentative de freiner le recours à la force dans ce programme.

Cette campagne heurte profondément les sentiments des timorais: pour expliquer leur opposition à la campagne de contrôle des naissances et l'importance de l'acceptation de Mgr. Belo, M. Carrascalão a dit que: "la population de TIMOR-EST est très catholique et très naive" (Journal indonésien 'ANGKATAN BERSENJATA, 29/04/85).

En même temps que l'on oblige les timorais à réduire les naissances sous le falacieux prétexte d'améliorer leurs conditions de vie: M. Carrascalão a déclaré que Timor manquait de terres pour cultiver, d'emplois, de maisons, écoles et hopitaux... le gouvernement indonésien met en ouvre des programmes de transmigration envoyant à TIMOR-EST des colons venus d'autres îles, en particulier de Java et Bali.

/...

II. AGENTS DE PASTORALE

MISSIONNAIRES ÉTRANGERS ET INDONÉSIENS

L'Église de TIMOR-EST est une église jeune, avec l'ordination sacerdotale de 3 nouveaux prêtres timorais en Mai 1985 environ la moitié du clergé est originaire du Diocèse, l'autre moitié est constituée de missionaires étrangers. Depuis l'occupation indonésienne il y a 10 ans, seuls deux prêtres étrangers (un belge et un philippin) ont été autorisés à entrer dans le territoire. Au contraire, le gouvernement indonésien facilite l'entrée de nombreux prêtres et religieuses venus d'Indonésie. Il n'y aurait rien à dire si ces missionnaires indonésiens se montraient davantage pasteurs et serviteurs des communautés que citoyens indonésiens. Or c'est le contraire qui arrive et les catholiques timorais les assimilent davantage avec les soldats occupants qu'avec l'Église: "Ils se déplacent en voitures militaires, servent d'informateurs et d'agents d'infiltration" (lettre d'un chrétien timorais 20/02/85). Quelques cas sont tellement choquants que nous voulons les croire exœptionnels: "Une religieuse indonésienne a essayé d'amener un prisonnier politique a servir d'informateur contre les autres prisonniers en échange d'argent. Ce prisonnier s'en est plaint au prêtre timorais " (idem). "Un aumonier militaire a dit: une balle est trop chère pour un timorais, il est plus économique de les jeter à la mer" (lettre d'un prêtre de Timor).

Ces cas valent pour ce qu'ils sont, mais c'est toute l'action pastorale des prêtre indonésiens qui est ressentie par les timorais comme une tentative d' "indonésianisation" des communautés. Dans l'enclave d'Oecussi, et la zone proche de la frontière où ces prêtres indonésiens sont regroupés, ils ne se contentent pas de célébrer la messe dans leur langue sans se soucier de la langue de la population, mais ils développent toute leur activité selon les modèles indonésiens sans le moindre respect pour les valeurs traditionnelles du peuple timorais ni pour sa façon d' exprimer sa foi.

Il faut souligner que le gouvernement indonésien en même temps qu'il s'efforce de couper les relations entre l'Église de Timor et le reste du monde tente d'imposer des liens qui aillent jusqu'à la dépendance envers l'Église d'Indonésie.

"Nous sommes conscients d'être poussés à nous relationner avec l'Église indonésienne parce que c'est l'Église la plus proche et celle qui est autorisée par le gouvernement et l'armée à renforcer ses relations avec nous" (Doc. des Religieux de Timor aux Religieux indonésiens, 31/07/81).

"Le gouvernement indonésien promeut la coopération entre l'Administrateur Apostolique de Dili et la Conférence des Évêques d'Indonésie" (Ambassadeur Ali Alatas, Commission des Droits de l'Homme, Mars 1985).

Le gouvernement indonésien a même essayé de convaincre le Vatican a incorporer le Diocèse de Dili dans la Conférence Episcopale d'Indonésie. Conscient qu'une telle décision constituerait une reconnaissance de fait, au niveau des structures ecclésiastiques, de l'annexation décrétée unilateralement et imposée par la violence des armes, le Saint Siège a maintenu l'indépendence du Diocèse.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

Bien que les autorités indonésiennes affirment que les agents pastoraux ont toute liberté pour développer leur action, il y a beaucoup d'obstacles à cette liberté. Les limites à la libre circulation ne sont que l'un d'eux.

Non seulement les prêtres et religieuses ne peuvent se rendre dans les montagnes où vit une partie de la population, celle qui continue à lutter par les armes contre les occupants armés, mais dans les zones "contrôlées" par l'Indonésie tous les déplacements sont réglementés par un complexe système de 'laisser-passer' (SURAT JALAN) que l'armée accorde à qui et quand elle veut.

Le Père Domingos Soares et le Père Luigi Prieto ont été retenus durant 3 mois environ sans pouvoir sortir, le premier à Ossú et le second à LosPalos.

Quand Mgr. Belo a visité la région de Lacluta "il n'a pas été autorisé à visiter Lalerec Mutin ... ils n'ont pas laissé Mgr. y aller ni laissèrent la population venir le saluer"(écrit un prêtre en Novembre 1984).

La nécessité de protection sert d'argument pour accompagner et surveiller les visiteurs ou annuler des visites. Lorsque Mgr. Puente, Pro-Nonce à Djakarta, a visité Timor en Octobre 1984 il s'est vu refuser les visites prévues à Same, Viqueque, LosPalos et Baucau sous prétexte qu'il n'y avait pas d'hélicoptère.

La liberté de sortir et d'entrer de nouveau à Timor est très restreinte. Certains missionnaires ne sont pas sortis depuis l'invasion. L'un d'eux a attendu 3 ans l'autorisation, quand on la donne elle est conditionnée, s'ils commentent la situation à Timor durant leur séjour à l'étranger ils ne pourront revenir.

Mgr. Belo lui-même n'a été autorisé à sortir, en Juin 1985 pour un voyage à Rome, qu'en s'engageant à ne pas faire de déclarations publiques.

Même la correspondance de l'Administrateur Apostolique est censurée, lui-même a écrit qu'il devait poster ses lettres hors du pays. "Tout le courrier du Timor Oriental est censuré. Aussi, nous devons déployer beaucoup d'efforts pour trouver des moyens adéquats pour poster nos lettres en dehors du pays." (lettre de Mgr. Belo à Commission Française JUSTICE et PAIX, Dili, 5/12/84). Les prêtres ne peuvent recevoir tous les livres et revues religieuses qu'il désirent!

/...

LIBERTÉ DE PRÉDICATION ET D'EXPRESSION

Dans la prédication existent aussi des limitations, il est interdit d'aborder les thèmes sociaux que les forces occupantes jugent liés à des problèmes politiques: "les militaires et autorités civiles ne veulent pas que l'Administrateur Apostolique et les prêtres fassent des homélies et liturgies sur le thème de la souffrance et de la douleur. La moindre référence à la souffrance,directement ou indirectement en relation avec la situation, est considérée anti-PANCASILA, anti-Indonésie. Monseigneur lui-même a reçu un avertissement des militaires pour ne plus parler de 'politique' durant les cérémonies", affirme un religieux timorais (20/5/85).

Les pressions sur le clergé vont jusqu'aux mauvais traitements physiques, le Père Domingos Soares et plusieurs autres ont été battus. Des catéchistes sont emprisonnés, torturés et tués par les militaires.

"Ils sont furieux parce que l'Eglise n'appelle pas la résistance à se rendre (et ensuite ils les tueraient tous comme d'habitude); pour cela trois importantes missions ont souffert de nombreuses menaces de la part des occupants et ils ont empêché le prêtre de se déplacer, ils ont arrêté les catéchistes, frappé les professeurs et élèves des écoles des missions, ils ont perquisitionné la résidence de l'une des principales missions... L'attitude est de persécution de plus en plus ouverte contre l'Eglise" (lettre d'un prêtre, mars 1984).

Mgr.da Costa Lopes, A.A. de Dili, de 1977 à 1983, avait été l'objet d'une campagne de calomnies et denigrement des autorités d'occupation après avoir dénoncé publiquement les massacres dont son peuple était victime. Il a lui-même déclaré que les indonésiens avaient tenté soudoyer des timorais pour le tuer. Aujourd'hui c'est Mgr.Belo qui est traité de menteur pour avoir déclaré à des parlementaires allemands qu'il possédait les noms de 84 timorais (hommes, femmes et enfants) assassinés près de Viqueque en 1983 et enterrés dans deux fosses communes. Il convient de faire remarquer que Mgr.Belo n'a été autorisé à s'entretenir avec ces parlementaires qu'en présence d'officiers de l'armée indonésienne (février -- mars 85). À la même époque, devant la Commission des Droits de l'Homme à Genève, les autorités indonésiennes distribuaient des déclarations de Mgr.Belo à la presse indonésienne favorables à l'intégration. Il s'agit d'une utilisation abusive de l'autorité de l'Eglise. Celle-ci est empêchée de se prononcer librement et, lorsque ses déclarations parviennent à échapper au contrôle de Djakarta, elles sont à l'opposé de celles que les autorités indonésiennes produisent, comme cette lettre postée hors du pays:

"Malgré toutes les forces qui s'opposent à nous, nous continuons à estimer... que la seule solution au conflit du TIMOR ORIENTAL est politique et diplomatique, et cette solution devrait comporter, avant tout, le respect du droit d'un peuple à l'auto-détermination" (lettre de Mgr.Belo à la Commission Justice et Paix Française).

Même des documents officiels de l'Eglise, comme le document du Conseil Presbytéral du Diocèse de Dili, daté du 1/1/85, lorsqu'ils parviennent à percer le blocus, sont niés par les autorités et la presse indonésienne. La participation de Mgr.Belo et du Pro-Nonce à Djakarta dans ces démentis illustre bien les pressions auxquelles ces responsables sont affrontés, puisque l'authenticité du document est hors de cause.

Déjà en 1982, dans un document écrit à propos des élections que l'Indonésie préparait à TIMOR EST, le Conseil Presbytéral proclamait: "L'Eglise a le droit et même le devoir de prononcer une parole autorisée sur les évènements qui affectent la vie sociale des peuples... surtout dans des situations pénibles et parfois dramatiques, toujours importantes et décisives pour son propre destin (Jean Paul II)". Malgré cette proclamation, le document ne fut jamais publié par crainte des graves représailles qui pourraient en résulter. Y a-t-il meilleure preuve du manque de liberté de l'Eglise?

III. ÉCOLES ET ASSISTANCE

ÉCOLES

L'Église réclame le droit d'avoir ses propres écoles et aussi des institutions et services humanitaires et d'assistance.

L'Indonésie présente des chiffres qui pourraient faire penser que de telles écoles existent à TIMOR EST. Mais quelle signification ont ces chiffres si, en fait, il s'agit d'écoles indonésiennes où, contre la volonté de l'Église et du peuple de TIMOR, sont imposés la langue et les programmes indonésiens et où la grande majorité des 101 professeurs de religion en service (document de l'ambassade indonésienne à l'ONU - 'RELIGIOUS LIFE IN EAST TIMOR', page 4), sont des indonésiens choisis par le Gouvernement et envoyés à TIMOR EST après avoir reçu une formation spéciale donnée par les militaires! L'unique exception à cette règle est l'Externat Saint Joseph où 800 élèves continuent à recevoir une instruction que l'Etat indonésien ne reconnaît pas.

"Les enfants qui vont à la catéchèse sont souvent interpellés par les professeurs indonésiens sur les activités de leurs parents et les relations que ceux-ci maintiennent avec les forces du Fretilin", écrit un religieux de TIMOR EST (20/5/85).

Beaucoup d'activités comme les retraites spirituelles sont dirigées par des prêtres indonésiens et dans celles-ci "ce n'est pas de Dieu que l'on parle aux enfants, mais du Pancasila et du Gouvernement" (idem).

Le 'PRAMUKA', auquel la plupart des enfants sont obligés d'appartenir, est une organisation de jeunes de type nationaliste et para-militaire, plus proche de la 'Mocidade Portuguesa' salazariste ou des 'Jeunesses Hitlériennes' que du Scoutisme, et blesse profondément les sentiments timorais.

INSTITUTIONS HUMANITAIRES

La Croix Rouge Internationale a suspendu ses activités d'assistance à TIMOR en juillet 1983 pour protester contre les entraves mises par les militaires indonésiens à ces activités, et n'est restée présente que dans l'ilôt-prison de Ataúro, où quelques 3.000 suspects et familiers de membres du Fretilin dépendaient presque exclusivement de son aide.

Pour répondre aux critiques internationales à ce sujet, l'Indonésie a même inventé un euphémisme qui consistait à affirmer la continuation de la présence du CICR à TIMOR, celui-ci n'ayant "suspendu ses activités que sur l'île principale". Le document indonésien déjà cité ('Religious Life...')signale la présence de la Croix Rouge, il convient de remarquer qu'elle n'a pu récemment qu' effectuer des visites éclairs dans quelques prisons,et nous savons que des prisonniers ont été retirés de la prison de Lospalos et cachés, en octobre 84, durant le temps de la visite de la délégation du CICR.

Des prisonniers ont été expatriés et se trouvent dans des prisons indonésiennes hors de TIMOR, où se trouve renforcé leur isolement. Pas même les prisonniers qui sont restés à Dili n'ont droit à des aides humanitaires ou religieuses, Mgr.Belo s'est plaint dans une lettre à son prédécesseur (février 84) qu'il n'était même pas autorisé à célébrer la Messe dans la prison politique de Dili (Comarca).

Mgr.Pablo Puente, Pro-Nonce à Djakarta, autorisé à visiter l'ilôt-prison de Ataúro en octobre 84, a dû se sentir satisfait d'apprendre que 600 prisonniers avaient été libérés à cette occasion. En réalité, ces prisonniers ont simplement été transférés dans la zone de Zumalai où leur détention s'est prolongée dans des conditions pires que celles de Ataúro, ce qui a provoqué la mort de nombre d'entre eux, victimes en particulier du paludisme. Il faut noter que des fonctionnaires de la Croix Rouge Internationale et l'ambassadeur indonésien auprès de l'ONU ont affirmé que les prisonniers de Ataúro "ne veulent pas être libérés". La présence du CICR à Ataúro leur offre une protection qu'ils savent ne pas retrouver à TIMOR.

Le Pro-Nonce aurait été informé qu'il ne restait à Ataúro que 500 prisonniers politiques, alors qu'en mars 85 les diplomates indonésiens reconnaissent le chiffre de 1250 (Commission des Droits de l'Homme).

/...

AIDE INTERNATIONALE

Le 'Catholic Relief Service ' (CRS) n'a de catholique que le nom, ses fonds viennent de l'Administration des USA et son activité à TIMOR se trouve sous le contrôle du Gouvernement de Djakarta, comme celle de la Croix Rouge indonésienne.

La Fondation de Sainte Thérèse à Djakarta "n'est jamais entrée en contact avec le Diocèse de Dili", écrit un religieux timorais, mais si elle l'avait fait elle l'aurait probablement fait comme la Conférence Episcopale indonésienne elle même, c'est-à-dire avec des programmes d'aide préparés en Indonésie, par des indonésiens, et sans véritable consultation des éventuels bénéficiaires. "La Conférence Episcopale d'Indonésie a donné des aides dans le but d'intégrer le plus rapidement possible le Diocèse de Dili dans le MAWI. Il y a un représentant de la Conférence Episcopale qui gère les intérêts des évêques d'Indonésie à TIMOR sous prétexte d'un travail social" (doc. religieux déjà cité - 20/5/85). "Il n'y a pas une oeuvre typiquement locale (d'identité timoraise) qui soit appuyée par eux. Ils n'appuient, ouvertement ou de façon cachée, que des institutions indonésiennes ou indonésianisantes. Ils n'appuient pas une oeuvre,ne défendent pas une oeuvre qui maintienne l'identité timoraise. Parce qu'ils ont tous peur. Les uns (les militaires) travaillent pour l'annexation (et la destruction de l'identité timoraise)par leurs services militaires; les autres, dans le même but, par leurs 'services religieux' " (lettre d'un prêtre - 6/8/84). Des opinions semblables aparaissent régulièrement dans les lettres de prêtres vivant à TIMOR. Dans le fond, toutes ces aides sont rejettées par les timorais parce que, comme les actions de "développement" entreprises par le Gouvernement, les timorais "sentent que cela n'est pas pour eux mais pour l'Indonésie" (Mgr.Belo au journal australien 'The Age'16/7/84).

"Des projets d'aide aux veuves, aux orphelins, sont annoncés par les organes de communication sociale en Indonésie, inaugurés avec de longs discours du Président Soeharto ou d'un ministre quelconque et même avec une bénédiction spéciale d'un évêque indonésien mais, en réalité, ces projets ne passent pas de l'état de projets sur le papier sans réalisation concrète (doc. religieux,20/5/85).

Certains subsides arrivent à être utilisés par un prêtre intéressé à "augmenter les édifices de pierre de la paroisse", alors que le peuple "vit dans la plus profonde misère". Mais la plus grande part des subsides, bien qu'ils viennent d'aides de l'étranger, "reste dans les mains de grands fonctionnaires à Djakarta, ou de la Conférence Episcopale d'Indonésie".

"Les médicaments envoyés de l'extérieur, s'ils parviennent à TIMOR, ne vont pas aider la population mais circulent au marché noir" (ibidem, doc. religieux - 20/5/85).

.../

CONCLUSION

Les bribes de liberté que l'Indonésie concède à l'Eglise de TIMOR EST ne cherchent qu'à tromper l'opinion internationale sur l'immense répression en cours dans ce territoire, et à obtenir le silence du Vatican.

L'Indonésie ne pourra imposer sa volonté et sa manière d'être aux timorais qu'en anéantissant tout ce qui fait que le peuple timorais est différent du peuple indonésien: la race, la culture, l'Histoire, la religion... Le génocide en cours n'est que la conséquence logique de cette volonté d'assimilation que le peuple timorais ne peut accepter.

Cet exposé, incomplet, voudrait aider les négociateurs portugais à prendre une conscience plus concrète de la situation au niveau des droits et libertés religieux, et aussi fournir à l'opinion internationale, et en particulier aux Eglises et organismes religieux qui, à des niveaux divers, sont aussi parts intéressées à la solution de ce conflit, des éléments supplémentaires qui leur permettent d'intervenir et de faire pression sur les négociateurs d'Indonésie et de Portugal.

"Seule la pression internationale pourra empêcher que le Gouvernement indonésien ne conduise jusqu'au bout le génocide en cours", répètent inlassablement les lettres que nous recevons de TIMOR. Entendrons-nous ces cris?

.../...

DROITS ET LIBERTÉS RELIGIEUSES AU TIMOR ORIENTAL

INTRODUCTION

I. LA RELIGION ET L'ÉTAT

. PANCASILA: SUPER RELIGION DE L'ÉTAT

. TIMOR CATHOLIQUE - INDONÉSIE MUSULMANNE

. LIBERTÉ RELIGIEUSE ET LIBERTÉS

. EXPRESSION DE LA FOI

. PERSÉCUTIONS

. CONTRÔLE DES NAISSANCES

II. AGENTS DE PASTORALE

. MISSIONNAIRES ÉTRANGERS ET INDONÉSIENS

. LIBERTÉ DE CIRCULATION

. LIBERTÉ DE PRÉDICATION ET D'EXPRESSION

III. ÉCOLES ET ASSISTANCE.

. ÉCOLES

. INSTITUTIONS HUMANITAIRES

. AIDE INTERNATIONALE

CONCLUSION